



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 57887

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'institution d'une « Journée du souvenir aux soldats ». En effet, si notre pays commémore la fin des conflits des deux grandes guerres mondiales, de ses guerres extérieures (Indochine et Algérie), et d'autres dates patriotiques de son histoire, il n'a pas de date de souvenir pour les soldats victimes de leur devoir, tués en opérations extérieures (OPEX). Ces soldats ont donné leur vie pour une certaine idée des valeurs de leur pays, même s'ils étaient sur des terrains d'opération situés hors des frontières de notre Nation. Ces militaires, tués en opération, ne peuvent être oubliés par notre Nation qui leur a demandé d'aller se battre au bout du monde. Leur mémoire devrait donc être honorée lors d'une journée du « Soldat français tué au lointain » où une cérémonie nationale en leur honneur pourrait être organisée par le secrétariat d'État et le ministère de la défense, et relayée, au niveau local, par les municipalités qui le souhaiteraient. Cette initiative serait susceptible de rencontrer un large soutien de l'opinion. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57887

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8430

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)